

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2199

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec la fondation Rhône-Alpes futur - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

La fondation Rhône-Alpes futur (FRAF), créée en 1988 par un groupe d'industriels, de banquiers et d'universitaires rhonalpains désireux de participer au développement de leur région, est une fondation reconnue d'utilité publique par décret en conseil d'Etat du 28 octobre 1988.

Elle a pour mission :

- de favoriser l'innovation industrielle et les échanges réciproques entre le milieu économique et le milieu scientifique,
- d'organiser une coopération entre industriels et chercheurs,
- de détecter dans les laboratoires des projets et des savoir-faire innovants susceptibles d'intéresser les industriels,
- de valider et d'aider à la mise en oeuvre des projets,
- de contribuer ainsi au développement de la région Rhône-Alpes.

Dans le cadre de sa mission de facilitateur entre les laboratoires et les entrepreneurs, la fondation organise les carrefours de la fondation Rhône-Alpes futur. Cet événement a pour but de favoriser l'émergence de projets innovants des laboratoires de recherche rhonalpains en vue d'une valorisation industrielle sous forme de transfert de savoir-faire, prise de brevet, accord de licence, création d'entreprises, etc. Cette manifestation annuelle rassemble la communauté scientifique, les représentants institutionnels, les cellules de valorisation et les personnes du monde économique -financiers et industriels - favorisant des contacts fructueux.

Chaque année, la fondation Rhône-Alpes futur formule un appel à projets innovants dans différents domaines représentatifs des forces de Lyon et sa région : mécanique, matériaux et nanotechnologies, environnement, bioindustries, technologies de l'information et de la communication, modélisation, économie, droit et société.

Un prix de 5000 € est accordé à un projet sélectionné par un jury composé de représentants industriels et scientifiques dont un représentant de la Suisse francophone.

Un prix création, sponsorisé par un cabinet de conseil en stratégie technologique, est décerné à un projet parmi une dizaine sélectionnée dans tous les domaines. Ce prix consiste à six jours d'accompagnement pour aider à la structuration du projet en vue d'une éventuelle création.

Cet événement catalyseur pour l'innovation s'intègre pleinement dans les priorités de la politique d'innovation développée par la Communauté urbaine dans le cadre de Lyon métropole innovante (LMI) et contribue à la promotion de la recherche et à la valorisation. Il s'agit de rendre lisible le potentiel de recherche de l'agglomération et de rapprocher chercheurs et industriels.

Le Bilan 2003

Le 25 novembre s'est tenu le onzième carrefour de la fondation Rhône-Alpes futur dans les salons de la préfecture de Région.

Il y avait 215 participants, hors candidats, avec environ 40 % d'industriels et de personnalités du secteur financier et des représentants de treize organismes de valorisation rhonalpins.

Trente-six dossiers ont été présentés, huit prix ont été décernés par Aventis Pasteur, l'Institut français du pétrole (IFP), le Centre national de recherche scientifique (CNRS), Biomérieux, la fondation Rhône-Alpes futur et un prix d'accompagnement à la création d'entreprise a été décerné par Algoé.

Les partenaires étaient : Aventis Pasteur, CNRS, Biomérieux, Algoé, IFP, ainsi que le ministère de la recherche et des nouvelles technologies, la préfecture de Région et la Communauté urbaine.

Les objectifs

- douzième carrefour de la fondation Rhône-Alpes futur : 2 décembre 2004

. renforcer la participation d'experts suisses dans les jurys en vue de l'ouverture vers des projets en 2005 ;

. objectif de quarante projets tous domaines confondus ;
 . adjoindre au prix création une prime afin de dynamiser le processus pour le porteur de projet souvent à court de moyens dans les phases initiales de conception ;
 . deux cent cinquante participants sont prévus ;

- treizième carrefour de la fondation Rhône-Alpes futur : en 2005

. ouverture sur le plan international : vers le Québec, en bénéficiant de l'organisation des entretiens Jacques Cartier. En particulier avec le colloque sur le développement de nouvelles molécules thérapeutiques contre le cancer, à partir de la recherche fondamentale ;

. participation d'experts québécois dans les jurys, recherche de cofinancements suisses, appel d'offres aux laboratoires suisses, trois cents participants sont attendus.

Le financement

Pour cette édition 2004 les partenaires financiers sont les suivants : CNRS (mécanique, matériaux et nanotechnologies), l'IFP, Suez en alternance sur quatre ans (environnement).

Le plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel 2004 est estimé à 79 250 € (préparation et organisation, prix lauréats, etc.).

RECETTES	MONTANTS (en €)
Suez	6 000,00
CNRS	6 000,00
préfecture de Région	12 000,00
Communauté urbaine	20 000,00
apport fondation	35 250,00
total	79 250,00

Il est proposé à la Communauté urbaine un financement de 20 000 € en 2004 et de 15 000 € en 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Vu le décret en conseil d'Etat en date du 28 octobre 1988 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec la fondation Rhône-Alpes futur.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 20 000 € en 2004 à la fondation Rhône-Alpes futur.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,